

Vial, M, Mencacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)

## Pour une charte VAE à l'université

Procédures	Buts	Engagement déontologique du personnel du Bureau de la formation continue
1. Accueil et information du candidat		
- réunions d'information - demande par mail, téléphone ou de visu - aide possible : le SUIO et les points relais conseil	Aider le candidat à donner de la consistance à sa demande Finaliser la démarche VAE sur un diplôme précis	S'assurer que le diplôme semble atteignable
<b>2. Orientation</b> <b>Accompagnement administratif</b>		
Entretiens avec le candidat	Vérifier la conformité du dossier de demande VAE  Recadrer, faire le point sur ce que le candidat sait de la démarche VAE  Faire que le candidat se repère dans les différentes procédures existantes (85-2002...)  Faire prendre connaissance des contenus de formation dans la plaquette générale De l'université	Vérifier que le diplôme visé soit pertinent à l'expérience du candidat  Etre réaliste, ne pas donner d'illusion
Partenariat <sup>1</sup> avec les référents dans les filières	Transmettre la demande et les premiers éléments de dossier (lettre de motivation et CV) au responsable pédagogique de la	Vérifier que le choix du diplôme correspond au candidat

<sup>1</sup> Partenariat encore informel, dans chaque unité n'existe pas toujours un référent ou bien il n'est pas toujours le responsable du diplôme

Vial, M, Mennacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)

	<p>filière concernée</p> <p>Joindre au dossier une fiche de liaison jointe au dossier pour que le référent dise si le positionnement est envisageable. Sinon, le candidat est renvoyé à l'étape 1.</p>	<p>Qu'un « spécialiste du diplôme visé » donne son avis sur le choix.</p> <p>Eviter une validation nulle en fin de parcours</p>
<p>entretiens référént-candidat</p>	<p>Que le candidat s'approprie le contenu du diplôme</p> <p>Mettre en évidence les modules connexes non apparents dans le titre de la filière ou du diplôme mais présents dans la formation (ex la philosophie, dans un diplôme de communication)</p> <p><i>Transformer les plaquettes de diplôme en référentiels de formation : quelles compétences sont développées pendant la formation ? Et quels liens entretiennent-elles avec les compétences exigibles pour ou les exercice(s) professionnel(s) au(x)quel(s) le candidat pourra prétendre avec ce diplôme ?</i></p>	<p>Emettre un avis circonstancié, « d'expert », sur la recevabilité de la demande ciblée sur un diplôme précis</p>
<p>Rassemblement des pièces administratives du dossier</p>	<p>Responsabiliser le candidat</p> <p>Encourager à faire les démarches pour demander des attestations et des témoignages de l'expérience décrite, des traces, des preuves des activités conduites et réussies</p> <p>Que le candidat comprenne que le travail de mémoire nécessaire se fait majoritairement chez soi et non pas dans l'entretien</p>	<p>Soutenir le candidat dans la mise en œuvre de la démarche de preuve</p> <p>Faire indiquer précisément la place que le candidat a joué dans les activités mentionnées</p> <p>Ne jamais se substituer au candidat</p>

Vial, M, Mennacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)

<p>3. Accompagnement (dit pédagogique)</p>		
<p>accompagnement pendant la constitution du dossier pour le jury</p> <p>Entretiens avec les accompagnateurs</p>	<p>Permettre l'explicitation de l'expérience</p> <p>Donner des clefs de présentation du dossier</p> <p><i>Engager le candidat à problématiser son expérience : qu'il se préoccupe des zones d'ombre, qu'il essaie de relire avec plusieurs points de vue son expérience, l'enjoindre à se questionner sur ce qui lui paraît évident, qu'il envisage plusieurs pistes possibles de présentation de ses activités, qu'il fasse savoir au jury qu'il se pose des questions, qu'ils n'a pas de certitudes absolues sur ses acquis.</i></p>	<p>Parier que le candidat aura quelque chose du diplôme, qu'il en a les possibilités. Valoriser son travail</p> <p>L'ensemble de la relation au candidat ne doit pas être guidée par l'idée d'obtenir le diplôme à tout prix.</p> <p>Arriver à faire que le candidat propose au jury une mise en regard, en équivalence des savoirs du diplôme et de ses savoirs d'expérience</p> <p>Faire que l'accompagnement ne soit pas une procédure fixe, mais toujours une expérience unique : une prise de risques (résister à la séduction ou à l'antipathie), une relation qui se crée</p> <p>Se déconnecter provisoirement de la perspective du jury pour que le candidat s'approprie son expérience : qu'il apprenne à se décentrer de la validation, pour pouvoir exprimer le cœur de ses expériences</p>

Vial, M, Mennacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)

<p>Repenser les rapports entre VAE et formation :</p>	<p>-monter un dispositif de formation d'abord a des compétences de bases puis un dispositif d'accompagnement à la constitution du dossier</p> <p>-faire de l'accompagnement de groupe : formaliser un planning des sessions plusieurs fois par an (voir ci-après)</p> <p>-former les personnels intervenants dans le dispositif d'accompagnement, aux processus d'accompagnement qui ne s'improvisent pas</p>	<p>Distinguer accompagnement et formation</p> <p>Ne pas confondre accompagnement à propos du dossier et direction d'un mémoire</p> <p>Ni accompagnement et relation d'aide ou développement personnel</p>
<p><i>faire de l'accompagnement de groupe :</i></p> <p><i>dispositif :</i></p> <p><b>a)Phase de Contractualisation</b></p>	<p>Présenter aux candidats la méthode pour la rédaction du dossier et celle pour l'oral de validation avec le jury.</p> <p>Présenter par écrit, l'objet, les conditions et les clauses de l'accompagnement</p>	<p>L'accompagnateur s'engage à une écoute sans jugement de valeur. En revanche, il ne s'engage pas à la réussite du candidat et n'écrit pas à sa place</p>
<p><b>b)Phase d'accompagnement à la description orale et en collectif des activités</b></p>	<p>Repérer ensemble les liens entre ce qui est de l'ordre de la pratique du candidat et le référentiel, oralement puis co-identifier les acquis en analysant le repérage collectif enregistré</p> <p><b>-Temps d'inventaire du parcours (de formation, professionnel, personnel, bénévole...).</b></p> <p>- Apprendre à lire tous les textes disponibles du diplôme, s'approprier le(s) référentiel(s).</p> <p>-Etablir des ponts entre ce que le candidat dit de son</p>	<p>Utiliser toutes les ressources de la VAE et ne pas s'en tenir à l'examen des savoirs distribués dans les diplômes :</p> <p>Ne pas plaquer le diplôme sur l'expérience, ni vouloir à tout prix les faire coïncider :</p> <p>-Faire apparaître dans le dossier des savoirs d'expériences et des</p>

Vial, M, Mennacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation continue. (étude)

	<p><i>expérience du candidat et le référentiel : si suspicion de lien, on arrête le candidat et on approfondit.</i></p> <p><i>- identification de deux activités susceptibles d'être dans le cœur du métier ou de la profession</i></p> <p><i>-description et explicitation très précise des opérations et gestes faits au cours de cette activité (pour ce faire, divers types d'entretiens peuvent être utilisés).</i></p>	<p><i>compétences pratiques qui peuvent ne pas être mises en lien direct avec le diplôme mais qui peuvent intéresser le jury parce qu'ils donnent corps aux acquis informels.</i></p> <p><i>- autoriser qu'aucune expérience ne corresponde à une partie du référentiel diplôme : l'exhaustivité n'est pas de mise</i></p>
<p><b>c)Phase d'accompagnement individuel</b> <i>utiliser le mail aussi</i></p>	<p><i>Les candidats transcrivent et font parvenir à l'accompagnateur pour régulation, les activités travaillées oralement et collectivement.</i></p> <p><i>Puis description des quatre autres activités</i></p>	<p><i>Eviter que le candidat ne revienne sans cesse à la description de la fiche de poste, au protocole et faire décrire bien son activité, son agir</i></p>
<p><b>d)Phase de préparation à l'oral de validation</b></p>	<p><i>Simulation de soutenances, chaque candidat prenant successivement le rôle d'impétrant et celui de jury</i></p> <p><i>Jeux de rôles</i></p>	<p><i>Il existe une rhétorique universitaire que le candidat doit acquérir pour se faire entendre et défendre son dossier</i></p>
<p><b>4. La Validation</b> <b>Par le jury</b> Etre membre du jury</p>		
<p><i>Que tous les membres du jury aient pu étudier les dossiers avant la soutenance du candidat.</i></p> <p><i>L'accompagnateur peut être dans le jury<sup>2</sup>, il s'autorise à apporter des précisions sur le dossier et sur l'expérience du candidat et sur ce qui s'est passé pendant l'accompagnement. Peut proposer un rapport sur le processus du</i></p>	<p><i>Pour faire vraiment de la VAE et non pas de la VAP</i></p> <p><i>Que le jury soit un jury de validation de l'expérience et non pas de recrutement dans un diplôme, même s'il est délicat d'apporter des précisions quand on sent que s'installent des malentendus préjudiciables au candidat à cause de conceptions</i></p>	<p><i>Ne pas transformer les plaquettes de diplôme en grilles de contrôle à cocher</i></p> <p><i>Distinguer son rôle d'enseignant-chercheur de son rôle de jury pour la formation continue</i></p> <p><i>Ne pas oublier que la</i></p>

<sup>2</sup> comme le directeur du mémoire est dans le jury de thèse

**Vial, M, Mencacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)**

<p><i>candidat sans être décisionnaire.</i></p> <p><i>Clarifier pour le jury l'idée d'équivalence des savoirs d'expérience et académiques</i> <i>Que les savoirs d'expérience sont des savoirs de remplacement des savoirs académiques. Car s'ils n'ont pas été acquis dans les mêmes conditions et ne sont pas identiques, ils ont la même opérationnalité et c'est cette opérationnalité qui est évaluée</i></p> <p><i>La preuve apportée par le candidat porte sur l'opérationnalité des savoirs d'expérience. Ce n'est pas « prouve-moi que tu sais » mais « prouve-moi que tu as réussi ce que tu avais à faire avec ça ».</i></p> <p><i>Les questions du jury peuvent concerner autre chose que la correspondance avec le référentiel du diplôme, par ex les conditions de la reprise d'étude pour le futur étudiant</i></p>	<p>différentes de la vae chez les membres du jury</p> <p>Empêcher que l'étrangeté de l'expérience du candidat ne pousse le jury à se rabattre sur le comptage des savoirs académiques</p> <p>Que les jurys mêmes hostiles au départ finissent par être intéressés parce qu'ils ont fonctionné avec une pratique nouvelle : qu'ils constatent qu'ils ont appris sur la pratique professionnelle sur laquelle débouche le diplôme.</p> <p><b>Le jury prend une décision (valider tout ou partie du diplôme) et peut préconiser un parcours de formation</b></p>	<p>moyenne suffit pour être reçu dans la formation classique</p> <p>Recentrer l'attention du jury sur ce que le candidat sait faire et ne pas regarder seulement ce qu'il ne sait pas faire</p> <p>Privilégier la vision globale du candidat sur le décortilage analytique de ses savoirs.</p> <p>Faire savoir autant que possible au candidat ce qui ne peut être validé Avant la fin de la soutenance</p>
<p><b>5. Suivi de la formation préconisée</b></p>	<p><b>Individualiser les parcours</b></p>	
<p>Soit reprise d'étude sur les parties du diplôme non validées</p>	<p>Recevoir le candidat qui a échoué pour valoriser le travail effectué et l'aider si possible à se présenter ailleurs</p>	<p>Pas de commentaire au candidat sur le pourquoi d'un échec : le jury est souverain et les délibérations sont confidentielles</p>
<p><i>Soit une tâche transmodulaire à effectuer dans un temps donné</i></p>	<p><i>Adapter la préconisation aux contraintes individuelles et aux possibilités du candidat</i></p>	
<p><i>Entretiens avec le responsable du suivi dans le diplôme</i></p>	<p><i>Le suivi est assuré par un accompagnateur spécifique (universitaire, enseignant-chercheur dans le diplôme concerné), rémunéré,</i></p>	<p><i>Partenariat</i></p> <p><i>Eviter que la reprise d'étude occasionne autant d'échecs</i></p>

Vial, M, Mencacci, N. (2005) Procédures VAE à l'Université de Provence  
Aide à la production d'une charte déontologique du Bureau de la Formation  
continue. (étude)

	<i>selon des modalités qu'il choisit, qu'il contractualise, et avec le candidat et avec le Bureau de la formation continue.</i>	
--	---	--